



# Intervention Sociale Communautaire



Léa Sorgues



## Table des matières

Table des matières .....	1
1. Définir l'intervention sociale communautaire .....	3
Définition et objectifs .....	3
Les critères de sa mise en place .....	4
2. Les habitants et les professionnels.....	5
Développer le pouvoir d'agir des citoyens : l'empowerment.....	5
Le rôle du professionnel.....	6
3. Intervention sociale 'traditionnelle' vs intervention sociale communautaire.....	6
4. L'histoire de l'intervention communautaire et les résistances en France .....	7
En résumé.....	8
Sources .....	9

### N.B.

Ce document constitue une entrée en matière pour comprendre l'intervention sociale communautaire. Il existe le **Séminaire pour la promotion des interventions sociales communautaires (SPISC)** qui étudie mieux cette thématique et produit de nombreux documents, dont plusieurs sont cités dans la rubrique « Sources ».

## 1. Définir l'intervention sociale communautaire

### Définition et objectifs

L'intervention sociale a pour objectif d'accompagner des individus ou groupes afin qu'ils parviennent aux conditions de bien-être.

La notion d'intervention sociale communautaire appelle à se baser sur les communautés, qu'elles soient éducatives, sociales, ethniques, religieuses, associatives ou autre pour les accompagner vers ces conditions. Tout citoyen évolue au sein de communautés, aussi variées qu'elles soient, dans lesquelles il se réalise en tant qu'individu<sup>1</sup>. Elles peuvent alors servir de base au travail social.

On parle aussi de « communauté-territoire », c'est-à-dire un territoire, les habitants qui y vivent, les interactions entre les personnes et les sentiments et les liens qui en naissent. Parler de « communauté-territoire » permet de ne pas essentialiser une communauté, de ne pas la réduire au critère qui la définit en la replaçant dans un contexte territorial.

L'objectif est double : trouver avec les habitants des réponses aux demandes sociales (①), mais aussi créer du lien social au sein de la communauté et du territoire (②).

① Les demandes/aspirations sociales doivent être exprimées mais aussi trouver réponse par les habitants, que les travailleurs sociaux aident. **Rassemblés en communauté, les habitants possèdent des ressources communes qui doivent être mobilisées pour répondre aux demandes** : il faut donc mobiliser ce qui rassemble ces habitants en une communauté (le « commun »). Ensemble (et avec les travailleurs sociaux), les habitants développent leur pouvoir d'agir pour s'autonomiser des institutions et prendre en charge leurs conditions de vie.

② Il s'agit de favoriser le pouvoir d'agir des habitants en tant que groupe. Ainsi comme le dit le SPISC dans son rapport final, **l'enjeu fondamental de toute intervention sociale communautaire est de faire se construire et se développer une communauté**, il constitue la dynamique de fond qui accompagne toute action. Sur le long terme, ces liens augmentent le pouvoir du groupe. C'est donc un processus à long terme basé sur la cohésion de groupe.

---

<sup>1</sup> Appel du SPISC aux pouvoirs publics et aux acteurs de l'intervention sociale « Développer le pouvoir d'agir citoyen pour tous, notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en y déployant l'intervention sociale communautaire », 15/05/2018

## Les critères de sa mise en place

Le Secrétariat européen des pratiques de santé communautaire a proposé huit points de repère pour les pratiques de santé communautaire, dont quatre traitent de l'action communautaire en général<sup>2</sup>. Les voici :

\* **Concerner une communauté** : ici une communauté est définie comme un ensemble de personnes présentant un sentiment d'appartenance commun. Un groupe n'est pas toujours une communauté, c'est le résultat d'un processus. Jacques Bury explique qu'« *un groupe ne devient communauté que lorsque certaines circonstances lui permettent de prendre conscience de relations privilégiées entre des membres et du fait que ces relations autorisent des changements sociaux impossibles à réaliser autrement ; en d'autres termes, lorsqu'apparaît une conscience communautaire* ». Il s'agit donc pour les professionnels de l'action communautaire d'identifier les éléments qui donneront sens à la conscience collective : de faire du « commun ».

\* **Favoriser l'implication de tous les acteurs concernés dans une démarche de coconstruction**. L'implication peut prendre différentes formes : information, consultation, participation, autonomisation. Il s'agit d'impliquer à la fois les habitants, les professionnels, les élus et les institutions. Quand on met en place des choses acceptées par tous, on augmente leur efficacité et leur légitimité, et on limite les obstacles.

\* **Favoriser un contexte de partage des savoirs et des pouvoirs**. L'intervention sociale communautaire nécessite pour les professionnels de partager les clés pour agir.

Mutualiser les savoirs permet d'appréhender une situation sous différents angles et de trouver de nouvelles ressources ou idées. Ce n'est toujours simple : c'est un défi à relever que d'entrer dans des relations égalitaires avec des personnes qui ne sont pas des « experts », au sens de professionnels. Il faut pourtant faire confiance aux habitants qui connaissent mieux leur territoire et les problématiques qui s'y posent au quotidien. On parle de plus en plus d'« experts d'usage ». Et c'est ce savoir d'usage qui enrichit le savoir technique qu'un professionnel peut apporter<sup>3</sup>. De plus, en partageant ces informations, la capacité d'action de chacun est renforcée :

---

<sup>2</sup> *Action Communautaire en santé. Un outil pour la pratique*, SACOPAR et CLPSCT

<sup>3</sup> *The Public and Its Problems*, J. Dewey, 1927

avoir accès à toutes les informations concernant une situation permet plus facilement d'avoir en main les clés pour agir.

Ce partage des savoirs doit être complété par un partage des pouvoirs, afin que chacun puisse participer à la prise de décision en connaissance de cause. Ce partage s'inscrit dans le cadre de la démocratie participative, c'est-à-dire les dispositifs qui permettent l'implication des citoyens dans la vie politique et qui accroît leur rôle dans les prises de décision.

\* **Valoriser et mutualiser les ressources de la communauté.** Il s'agit de valoriser les ressources des acteurs, individuels ou collectifs, mais aussi du territoire : les savoirs et expériences des acteurs locaux, les données disponibles déjà recueillies au niveau local, les infrastructures et équipements, ainsi que les opportunités qui se présentent.

## 2. Les habitants et les professionnels

### Développer le pouvoir d'agir des citoyens : l'empowerment

Il ne s'agit pas d'agir pour les habitants mais de leur permettre de développer leur « **pouvoir d'agir** » afin de favoriser leur autonomie : on parle d'« **empowerment** ». Ainsi ils peuvent devenir de véritables acteurs dans l'organisation des différents domaines de leur territoire.

Comme le SPISC le dit très bien dans son rapport final, l'intervention sociale communautaire doit « construire des espaces de possible » pour que les habitants s'autonomisent et s'épanouissent.

Au-delà du territoire (quartier, commune, ville) et de la temporalité (temps d'une action), l'acquisition par les habitants et la communauté d'une confiance en soi et de compétences sociales est utile dans toute la vie sociale et démocratique. Ce type d'intervention s'inscrit sur le long terme.

La création des **Conseils Citoyens** par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans certains quartiers prioritaires est un exemple récent qui illustre le partage des pouvoirs avec les habitants. Ces structures autonomes vis-à-vis des acteurs institutionnels (mais dont la composition est validée ou non par arrêté préfectoral) ont pour objectif de garantir « la place des habitants dans toutes les instances de pilotage des contrats de

ville »<sup>4</sup>. Deux catégories y sont présentes : des habitants du quartier et des représentants d'associations et d'acteurs locaux. Bien que critiqués pour leur cadrage institutionnel, ces conseils ouvrent la voie à une plus forte démocratie participative qui laisse réellement la parole aux habitants.

### Le rôle du professionnel

L'action ici du professionnel du développement communautaire est de « créer du commun » au sein de communautés déjà formées ou existantes de fait.

Il doit sortir de la logique de l'offre des politiques publiques. Le professionnel doit effectuer un pas de côté afin de modifier sa posture : quitter son rôle d'organisateur pour celui de « facilitateur ». Il ne s'agit pas d'apporter des réponses à des problèmes repérés par les institutions, mais comprendre avec les habitants leurs aspirations. Il y a donc une nécessité de passer beaucoup de temps sur le terrain auprès des habitants, aussi afin de garder les deux pieds dans la réalité et ne pas se faire absorber par des logiques institutionnelles. Cependant la posture reste difficile : il ne faut pas accueillir toute initiative comme une vérité mais se permettre de réinterroger un projet (sa viabilité, sa pertinence).

Face à la commande publique, la marge de manœuvre peut être très faible : il est parfois nécessaire de développer une fonction de stratège afin d'agir discrètement pour mieux s'adapter aux attentes de la population. Il n'y a pas toujours d'incitation politique à produire du collectif.

N.B. : Lire le rapport final de la recherche-action du SPISC est très instructif. Au-delà des définitions et des conclusions de la recherche-action, ils décrivent avec précision des parcours de professionnels de l'intervention sociale et comment ils ont opéré un « pas de côté », ce qui peut vous aider dans la démarche.

## 3. Intervention sociale 'traditionnelle' vs intervention sociale communautaire

Ce qui est parfois appelé intervention sociale *traditionnelle* renvoie à l'ISAP (Intervention Sociale d'Aide à la Personne). L'approche de l'intervention sociale *traditionnelle* est construite autour de la représentation négative d'un individu, assigné à ses difficultés, à qui un professionnel porterait assistance à travers des solutions individuelles.

---

<sup>4</sup> <http://www.conseilscitoyens.fr>

Au contraire, l'intervention sociale *communautaire* se base sur des communautés afin que les habitants soient acteurs de leurs conditions de vie. Le rôle du professionnel n'est donc pas d'apporter des réponses à des problèmes posés, mais de faciliter (rôle de « facilitateur ») *l'empowerment* des habitants afin qu'ils gagnent en autonomie plutôt que d'être assistés par les institutions. On passe du « faire pour » au « faire avec » les habitants.

Sans être opposés, le travail social communautaire peut au contraire compléter le travail social individuel, dont la limite peut être d'enfermer l'individu dans une logique d'assistanat. On constate beaucoup de problèmes réglés individuellement par des acteurs sociaux alors que ce sont des problèmes collectifs qui nécessitent une réponse collective. En participant à la création de liens sociaux, le professionnel revitalise les solidarités de proximité.

#### 4. L'histoire de l'intervention communautaire et les résistances en France

L'intervention communautaire s'est développée dans le monde anglo-saxon, particulièrement au Canada et au Québec. C'est dans les années 1960 qu'elle va se professionnaliser avec la génération des premiers diplômés universitaires en sciences sociales ou en service social : elle va développer une base éthique et de connaissances. Elle est reconnue comme l'une des méthodes majeures du travail social, surtout dans le domaine de la santé communautaire.

Le développement de la santé communautaire est basé sur le constat suivant : la santé est un « état complet de bien-être physique, mental et social »<sup>5</sup>. Ainsi « promouvoir la santé exige l'action coordonnée de tous les intéressés : gouvernements, secteur de la santé, secteurs sociaux et économiques, organisations non gouvernementales et volontaires, autorités locales, entreprises et médias. »<sup>6</sup>. Si on ne résume plus la santé seulement aux maladies ou infirmités, alors tout le monde peut en être acteur en agissant pour améliorer les conditions de bien-être. C'est ce constat, élargi à toutes les pratiques sociales communautaires, qui explique la volonté de faire de tous des acteurs de leurs conditions.

En France, le terme *communautaire* est souvent rapproché de celui de *communautariste*, ce qui explique son image négative. Cependant les deux notions sont opposées. L'intervention sociale communautaire a pour but de créer des liens et du commun entre des habitants dont les

---

<sup>5</sup> Définition de la santé par l'OMS, 1946

<sup>6</sup> *Action Communautaire en santé. Un outil pour la pratique*, SACOPAR et CLPSCT

différences sont reconnues : on tente alors de les pallier par cette appartenance commune. Favoriser ces liens sociaux va à l'encontre d'un possible repli communautariste : au contraire il favorise le « faire ensemble ».

L'attachement à la République « *une et indivisible* » tend à repousser automatiquement toute volonté de travailler sur la base des communautés, les individus étant théoriquement libres (de tout corps intermédiaire) et égaux. Seulement penser la société comme une société d'individus n'est pas la réalité, tous les citoyens sont encadrés dans des communautés (professionnelles, éducatives, associatives, religieuses, ...). Les ignorer n'est d'aucun intérêt : au contraire les communautés constituent une base pour le développement social global de la société.

## En résumé

*« L'action communautaire désigne toute initiative, issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique, locale, régionale, nationale ; d'intérêts ; d'identités) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. L'action communautaire s'actualise sur des pratiques multiples et diversifiées (création de ressources et de services, transformations sociales, éducation populaire, etc.) qui poursuivent des objectifs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses, d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les peuples. Ces actions sont menées avec un souci d'éducation et de fonctionnement démocratique afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés (empowerment) ».<sup>7</sup>*

---

<sup>7</sup> *La pratique de l'action communautaire*, Lamoureux H., Lavoie J., Mayer R., 2008



## Sources

Rapport final du SPISC « *Du pas de côté à l'engagement dans le développement communautaire* », 07/2016. URL : <https://www.cnlaps.fr/sites/default/files/blogs/160831-RA%20SPISC-%20Rapport%20final.pdf>

Appel du SPISC aux pouvoirs publics et aux acteurs de l'intervention sociale « *Développer le pouvoir d'agir citoyen pour tous, notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en y déployant l'intervention sociale communautaire* », 15/05/2018

Atelier A1 des Journées Nationales de l'IRDSU à Grenoble « *Politique de la ville et intervention sociale communautaire : quelle articulation possible dans nos quartiers ?* », animé par Emmanuel Viennot et Nathalia Kupcynska – Aix-Marseille Provence Métropole, Laurent Bielicki – CRPV PACA. 31/05/2018

Document « Action Communautaire en santé. Un outil pour la pratique », SACOPAR et CLPSCT. URL pour télécharger le document : <https://www.maisonmedicale.org/Action-communautaire-en-sante-un-3909.html>

Sintomer, Yves. « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, vol. 31, no. 3, 2008, pp. 115-133. URL : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-3-page-115.htm>

<http://www.conseilscitoyens.fr>

<http://www.lagazettedescommunes.com/242583/il-faut-demblee-faire-une-place-aux-habitants-dans-la-politique-de-la-ville-irdsu/>